



Assemblée générale

Soixante-dix-huitième session

Première Commission

9^e séance plénière

Mercredi 11 octobre 2023, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Paulauskas..... (Lituanie)

La séance est ouverte à 15 heures.

Points 90 à 106 de l'ordre du jour (suite)

Débat général sur tous les points de l'ordre relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

Le Président (*parle en anglais*) : Comme les membres le savent, le débat général doit prendre fin cet après-midi. Il reste 17 orateurs et oratrices inscrits sur la liste. La Première Commission a également convenu qu'au moins une heure et demie du débat général serait consacrée aux déclarations de la société civile.

Dès lors, si la Commission n'entend pas tous les orateurs et toutes les oratrices de la société civile prévus cet après-midi, nous entendrons le reste demain à 15 heures, avant que la Commission n'examine les points de l'ordre du jour relatifs à la revitalisation de l'Assemblée générale et à la planification des programmes.

Je rappelle également aux délégations que la liste évolutive des orateurs et oratrices pour le débat thématique sera close aujourd'hui à 18 heures. En conséquence, j'invite les délégations qui souhaitent prendre la parole pendant le débat thématique mais qui ne se sont pas encore inscrites sur la liste à bien vouloir le faire avant cette échéance.

Nous allons maintenant passer à la liste des orateurs et oratrices pour aujourd'hui, et je prie toutes les délégations qui prennent la parole de bien vouloir respecter le temps de parole qui leur a été imparti.

M^{me} Tesfamariam (Érythrée) (*parle en anglais*) : Permettez-moi, à mon tour, Monsieur le Président, de vous féliciter, ainsi que les membres du Bureau, de votre élection à la tête des travaux de la Première Commission.

Ma délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/78/PV.2), et à celle faite par le représentant du Nigéria au nom du Groupe des États d'Afrique (voir A/C.1/78/PV.3).

Je vais faire les quelques remarques suivantes à titre national.

Huit décennies après la création de l'Organisation des Nations Unies, événement historique qui visait à préserver les générations futures du fléau de la guerre et à garantir la justice et la prospérité pour toutes et tous, ni les efforts en faveur de la paix et de la sécurité internationales ni les architectures de désarmement et de non-prolifération ne semblent avoir garanti jusqu'ici une paix durable, fondée sur la légalité, la justice et un équilibre durable. La paix comme le développement demeurent difficiles à atteindre.

La plupart des délégations ont déjà fait allusion à ces réalités que nul ne peut nier. L'énigme est toutefois la suivante : quelles possibilités s'offrent à nous pour échapper au malheur qui nous guette ? Il ne peut en effet exister de remède universel face à tant de défis aussi complexes et intriqués. L'apaisement des tensions géopolitiques mondiales,

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0928 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).



le renforcement de la confiance et la réduction du déficit de confiance, restent en tout état de cause des impératifs cruciaux. Les principes consacrés par la Charte des Nations Unies et les notions de multilatéralisme et de commun accord restent applicables et doivent continuer à servir la noble cause de la paix et de la sécurité internationales. Nous devons réaffirmer l'intime conviction que le dialogue est la meilleure voie à suivre pour régler la question du désarmement nucléaire et de la non-prolifération.

Compte tenu de ces convictions, il est regrettable que les vaines tentatives d'imposer un ordre mondial unipolaire depuis une trentaine d'années, en particulier les crises engendrées durant cette période pour raviver des alliances et des blocs militaires d'une autre époque, poussent sans cesse davantage la communauté mondiale au bord d'une catastrophe bien plus dangereuse.

Par ailleurs, le recours incessant aux sanctions unilatérales illégales, les interventions injustifiées et l'emploi ou la menace d'emploi de la force restent par ailleurs caractéristiques de cet ordre hégémonique. Les enseignements tirés jusqu'à présent et la résistance vigoureuse et persistante nous ont prouvé qu'une réforme fondamentale et porteuse de transformation, prenant en compte la réalité d'un nouvel ordre mondial, est imminente. Ces réformes doivent être consolidées par des changements structurels profonds dans l'architecture mondiale de sécurité et de gouvernance, ainsi qu'au sein des organisations internationales et régionales compétentes.

En ce qui concerne le désarmement nucléaire, l'absence de progrès notables est de fait très préoccupante. Toutes les parties concernées doivent faire preuve d'une réelle détermination afin de faire progresser le programme international de sécurité et de désarmement. Entre-temps, la paix et la sécurité sont menacées non seulement par les armes nucléaires, mais aussi par les armes classiques ainsi que par la prolifération, le transfert et la circulation d'armes légères et de petit calibre d'élite, qui sont le principal instrument de destruction dans les pays développés comme dans les pays en développement.

En outre, d'autres armes de destruction massive, y compris les armes chimiques, biologiques et à toxines, constituent une menace pour la sécurité internationale. Il est illégal et immoral d'employer ou de menacer d'employer des armes nucléaires. Des garanties négatives de sécurité juridiquement contraignantes, la création de zones dénucléarisées et l'universalisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires récemment adopté sont des étapes cruciales vers une dénucléarisation complète.

Il faut se pencher comme il se doit sur la relation entre le désarmement nucléaire et la non-prolifération, d'une part, et sur l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, d'autre part. Tous les États ont le droit inaliénable de développer tous les aspects de la science et de la technologie nucléaires à des fins pacifiques, sans aucune discrimination, conformément aux obligations découlant du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Le transfert libre, sans entrave et non discriminatoire de la technologie nucléaire à des fins pacifiques, doit être pleinement respecté. À cet égard, l'assistance et les efforts accrus que déploie l'Agence internationale de l'énergie atomique en faveur des pays en développement dans les domaines de l'énergie nucléaire, de la sûreté et de la sécurité nucléaires, ainsi que de l'application de la technologie nucléaire, méritent tous les éloges.

Pour conclure, nous nous accordons tous et toutes à dire que les problèmes intriqués avec lesquels l'humanité est aux prises sont immenses et exigent des mesures correctives urgentes et globales. Les ressources et le savoir-faire technologique dont dispose l'humanité sont plus nécessaires que jamais si nous nous fixons comme objectif d'arriver à un ordre mondial inclusif et soucieux du malheur d'autrui. Nous devons veiller à ce que la session de la Première Commission de cette année transcende les querelles politiques afin de parvenir à un consensus.

M. Ndong Mba (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : Je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que tous les membres du Bureau, de votre élection à la tête de la Première Commission. Nous vous assurons du soutien de notre délégation.

Nous nous associons à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/78/PV.2), et à celle faite par la délégation de la République fédérale du Nigéria au nom du Groupe des États d'Afrique (voir A/C.1/78/PV.3).

Aujourd'hui encore, l'Afrique fait face à des défis et à des menaces qui appellent des engagements qui produisent des effets. Malgré les progrès réalisés à ce jour, des défis importants restent à relever. Parmi ceux-ci figure le manque de sincérité et de volonté de nombreux pays fabricants d'armes et de munitions quant à la responsabilité qu'ils portent dans le trafic d'armes légères et de petit calibre et d'autres armes classiques qui alimentent les guerres en Afrique.

Pour de nombreux pays développés, l'Afrique reste avant tout un marché. Même si elle est pauvre et apparemment marginale, elle n'en demeure pas moins un marché mondial de l'armement, un continent où l'on recycle souvent d'anciennes armes provenant des arsenaux

militaires des pays développés en cours de rénovation, et où des armes et du matériel plus récents sont également commercialisés.

La rivalité actuelle entre les différents blocs de pouvoir contribue ainsi à l'augmentation du commerce des armes en Afrique. D'une part, certaines puissances s'associent aux États africains en tant que clients, en vendant ou en donnant des armes et en fournissant une assistance militaire à des gouvernements légitimes. D'autres puissances, en revanche, aident et commercent illégalement avec des groupes rebelles opérant dans des régions où règne l'instabilité pour y mener des attaques contre les gouvernements en place.

Le commerce illicite d'armes légères et de petit calibre profite également de l'absence de législation et de l'application inadéquate des réglementations et cadres législatifs existants dans divers pays d'Afrique et dans des pays en développement, ainsi que de l'insuffisance de moyens de contrôle ou de la souplesse de certains pays développés en matière de contrôle, car ils privilégient les activités commerciales de leurs entreprises aux exportations respectant le droit international et la sécurité.

Ces différents facteurs, pris individuellement ou combinés, constituent une menace sérieuse pour la paix, la sécurité, la stabilité et le développement durable dans de nombreuses régions du monde, en particulier en Afrique.

Afin de relever ces défis, la communauté internationale a adopté au niveau régional une série de traités et d'instruments politiquement contraignants, dont le Protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée ; l'Instrument international de traçage ; le Traité sur le commerce des armes et la Convention de l'Afrique centrale pour le contrôle des armes légères et de petit calibre, de leurs munitions et de toutes pièces et composantes pouvant servir à leur fabrication, réparation et assemblage (Convention de Kinshasa). Parmi les autres traités et instruments, on peut citer le Programme d'activités prioritaires de Brazzaville pour la mise en œuvre en Afrique centrale du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, le Pacte de non-agression, le Pacte d'assistance mutuelle et le Protocole relatif au Conseil de paix et de sécurité de l'Afrique centrale.

Tous ces instruments ont été mis en place pour prévenir les violations en établissant des normes sur le transfert responsable d'armes et en faisant la promotion de la transparence. La République de Guinée équatoriale a adhéré à la plupart d'entre eux et s'emploie à les mettre

en application de bonne foi, et nous encourageons les pays qui ne l'ont pas encore fait à y adhérer.

Plusieurs régions du continent africain, en particulier le Sahel, subissent encore les conséquences de l'afflux d'armes et de combattants étrangers en provenance d'autres régions du continent. Les frontières terrestres en Afrique sont un point de vulnérabilité que les groupes terroristes savent exploiter, notamment au vu de la situation créée en Libye en 2011. La plupart des groupes terroristes opérant en Afrique centrale, en Afrique de l'Ouest et au Sahel, y compris Daech et ceux affiliés à Al-Qaïda, semblent se concentrer sur la conduite d'attaques asymétriques contre les forces gouvernementales régionales et les cibles civiles les plus vulnérables. Nombre d'entre eux se livrent à la traite d'êtres humains, au trafic de drogue et aux enlèvements à des fins lucratives. L'Afrique est devenue un champ de bataille clef pour le terrorisme, avec une augmentation importante du nombre de groupes actifs sur le continent.

Au cours des 15 dernières années, les pays du bassin du golfe de Guinée ont également été confrontés à la piraterie maritime. La région est devenue une des zones les plus dangereuses au monde pour la navigation, et les criminels sont de mieux en mieux équipés pour attaquer à plusieurs kilomètres de la côte les navires transportant des marchandises de toutes sortes. Malgré les efforts déployés pour contrer ce phénomène, ce problème de sécurité persiste.

Les niveaux d'insécurité maritime compromettent non seulement les perspectives économiques de la région, en menaçant le commerce maritime et la stabilité des États côtiers, mais pourraient également être aggravés par la proximité du Sahel et du terrorisme.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) constitue une étape importante dans le désarmement nucléaire et la non-prolifération des armes nucléaires. Pour que le TNP conserve sa crédibilité, les États parties doivent d'urgence réaliser des progrès véritables dans leurs plans de désarmement nucléaire, notamment en mettant en œuvre l'article VI. Malgré l'absence d'accord aux dernières Conférences d'examen du Traité, ce régime reste valable et mon pays continuera à le promouvoir, ainsi que d'autres instruments juridiques internationaux connexes.

Le TNP et le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires sont complémentaires et se renforcent mutuellement. Tous deux sont des éléments essentiels de l'architecture plus large du désarmement nucléaire visant à instaurer un monde exempt d'armes nucléaires. Nous espérons que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires entrera en vigueur dès que possible. Dans l'intervalle, son universalisation doit se poursuivre au moyen de mesures efficaces afin de préserver son objectif ultime et à le faire connaître.

Nous réaffirmons que le seul moyen efficace d'éviter les conséquences effroyables d'une explosion nucléaire, accidentelle ou intentionnelle, est leur élimination totale d'une manière vérifiable, transparente et irréversible. D'ici là, les États dotés d'armes nucléaires doivent fournir des garanties universelles, juridiquement contraignantes, inconditionnelles et non discriminatoires qu'ils ne recourront pas à la menace ou à l'emploi d'armes nucléaires contre des États qui n'en possèdent pas, ni contre les États dotés d'armes nucléaires eux-mêmes, quelles que soient les circonstances. Ils doivent fixer une date butoir pour leur désarmement général et complet, vérifiable au niveau international.

M. Alrowaiei (Bahreïn) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, et vous féliciter sincèrement de votre accession à la présidence de la Première Commission. Nous avons toute confiance en votre capacité de mener à bien les travaux de la Commission.

Je m'associe à la déclaration faite par le représentant du Royaume hachémite de Jordanie, pays frère, au nom du Groupe des États arabes, ainsi qu'à celle faite par le représentant de la République d'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/78/PV.2).

Les travaux de la Première Commission sont d'une grande importance, d'autant plus qu'ils abordent les questions de désarmement et de sécurité internationale. Cette instance internationale de premier plan contribue par ailleurs à dégager un consensus sur les questions relatives au maintien de la paix et de la sécurité régionales et internationales, ce qui est aussi d'une importance cruciale compte tenu des défis croissants et de l'escalade des conflits et des crises dans le monde entier.

Le Royaume de Bahreïn attache une grande importance au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), qui représente la clef de voûte des efforts déployés à l'échelle internationale afin d'arrêter la propagation des armes nucléaires et de promouvoir le désarmement nucléaire. Cet instrument souligne la nécessité de coopérer afin de garantir l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

Le Royaume de Bahreïn réaffirme le droit des États Membres aux utilisations pacifiques de la technologie nucléaire, en particulier celles liées à la santé, à l'éducation, à l'environnement et à l'énergie propre, qui font partie intégrante du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le Royaume de Bahreïn souligne également la nécessité de promouvoir la sûreté et la sécurité des systèmes nucléaires en appliquant les garanties nécessaires.

Le Royaume de Bahreïn réaffirme sa position inébranlable en faveur de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction

massive au Moyen-Orient, ce qui contribuerait à maintenir la paix et la sécurité régionales et internationales, en application de la résolution adoptée à la Conférence d'examen de 1995 (NPT/CONF.1995/32 (Part I), annexe), qui restera valable jusqu'à ce qu'elle soit mise en œuvre et que ses objectifs soient atteints.

Le Royaume de Bahreïn se réjouit à la perspective de participer activement à la quatrième session de la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, qui se tiendra en novembre sous la présidence de la Libye, État frère. Nous soulignons également qu'il importe de poursuivre les efforts visant à faire en sorte que le Moyen-Orient, y compris la région du golfe Arabique, soit une zone exempte d'armes de destruction massive. À cet égard, nous appelons à la pleine coopération de la République islamique d'Iran avec l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Le Royaume de Bahreïn souligne l'importance de la coopération internationale dans le domaine des technologies modernes, en particulier en ce qui concerne les drones. Cela éviterait que celles-ci ne tombent entre les mains de groupes terroristes et qu'elles ne soient utilisées dans des actions hostiles constituant une grave menace pour la paix et la stabilité régionales et internationales.

Dans le contexte de la sécurité internationale, le monde connaît des progrès rapides dans le domaine des technologies de l'information et des communications. Le Royaume de Bahreïn espère vivement que ces technologies seront utilisées à des fins pacifiques, pour le bien commun de l'humanité. Le Royaume de Bahreïn souligne également l'importance des rapports du Groupe d'experts gouvernementaux et du groupe de travail à composition non limitée sur la sécurité du numérique et de son utilisation (2021-2025), qui visent à dégager un consensus international sur les questions les plus importantes liées à la cybersécurité.

Au niveau national, le Royaume de Bahreïn attache une grande importance à la cybersécurité, qui constitue l'un des principaux piliers de l'écosystème technologique du Royaume. La cybersécurité protège notre infrastructure contre les menaces électroniques en s'appuyant sur un système clair de gouvernance de la cybersécurité soutenu par une stratégie nationale globale, dont le centre national de cybersécurité fait partie intégrante.

Le Royaume de Bahreïn souligne une fois encore la teneur du récent rapport publié par le Bureau des affaires spatiales des Nations Unies sur la sensibilisation et le renforcement des capacités en vue d'assurer la viabilité à long

terme des activités spatiales et leur utilisation à des fins pacifiques. L'espace extra-atmosphérique doit en effet être utilisé à des fins pacifiques et préservé de toute course aux armements, conformément aux principes des différents traités des Nations Unies relatifs à l'espace extra-atmosphérique.

Pour terminer, le Royaume de Bahreïn réaffirme sa pleine détermination et son engagement en faveur de la coordination et de la collaboration avec les organes de l'ONU et les États Membres pour réaliser des progrès sur toutes les questions de désarmement et de non-prolifération, convaincu de l'importance de renforcer les efforts de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

M. Utebaev (Kirghizistan) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis de me joindre aux orateurs et oratrices qui ont déjà pris la parole pour vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la Première Commission. Vous avez le soutien total de ma délégation au cours de votre mandat. Je félicite également les membres du Bureau de leur élection.

Compte tenu des réalités complexes actuelles, la force et la viabilité de l'Organisation des Nations Unies, centre international universel de prise de décisions sur les questions mondiales les plus prégnantes, se trouvent une fois de plus mises à l'épreuve. Il est temps que tous les États Membres réaffirment leur attachement au multilatéralisme en tant que mécanisme efficace pour relever les défis du monde et écarter les menaces qui pèsent sur celui-ci.

Parmi les mesures efficaces pour améliorer le fonctionnement de l'ONU, il convient de renforcer le rôle de l'Assemblée générale en améliorant les travaux de ses grandes commissions. À cet égard, la Première Commission se trouve confrontée à un nombre de tâches très importantes qu'elle devra mener à bien si nous voulons garantir la paix et la stabilité dans le monde.

Comme l'a souligné le Président du Kirghizistan, Sadyr Zhaparov, dans son allocution au cours du débat général de l'Assemblée générale (voir A/78/PV.5), le Kirghizistan soutient fermement l'ONU en tant que seule organisation internationale intergouvernementale universelle qui a été chargée par tous les États Membres de trouver des solutions aux défis et aux menaces qui se présentent continuellement à l'humanité.

Le Kirghizistan, qui est l'un des initiateurs et dépositaires du Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale et de son protocole sur les assurances négatives de sécurité, soutient le renforcement et le développement du régime international de non-prolifération

des armes de destruction massive. Le Kirghizistan continuera à œuvrer pour l'entrée en vigueur rapide du Protocole ainsi que pour le développement institutionnel de la zone d'Asie centrale et l'élargissement de sa coopération avec d'autres zones dénucléarisées.

Candidat à un siège de membre non permanent du Conseil de sécurité pour la période 2027-2028 et attaché au maintien de la paix et à la prévention de la prolifération des armes de destruction massive, le Kirghizistan a fait de la promotion de l'éducation et de la sensibilisation à cette question l'une des priorités de sa candidature au Conseil de sécurité.

Dans le contexte de la résolution 77/51, adoptée en décembre dernier, déclarant le 5 mars Journée internationale de sensibilisation au désarmement et à la non-prolifération, mon pays continuera à promouvoir les questions relatives à la sensibilisation au désarmement et à la non-prolifération en tant qu'outil de paix et de prospérité.

Le terrorisme international et l'extrémisme violent continuent de faire peser une menace réelle sur la sécurité internationale. Le Kirghizistan est résolu à mettre pleinement en œuvre le Plan d'action conjoint pour l'application de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies en Asie centrale. Mon pays contribue notablement à la mise en œuvre de mesures globales visant à préserver et à renforcer le système international de contrôle des drogues en vigueur, et reconnaît les progrès sans précédent réalisés dans le développement et l'utilisation des technologies de l'information et des communications, qui façonnent l'espace mondial de l'information et dont l'influence sur le quotidien des populations croît de jour en jour.

Le Kirghizistan réaffirme sa volonté de développer et de favoriser la coopération multilatérale en matière de sécurité de l'information, et prend une part active aux travaux menés par le groupe de travail à composition non limitée sur la sécurité du numérique et de son utilisation (2021-2025). Nous reconnaissons également l'importance des efforts déployés par les États Membres de l'Organisation des Nations Unies dans la lutte contre la cybercriminalité et son expansion grâce aux efforts du Comité spécial chargé d'élaborer une convention internationale générale sur la lutte contre l'utilisation des technologies de l'information et des communications à des fins criminelles.

À l'ère du numérique, le développement futur de l'humanité sera influencé par la diffusion rapide de la technologie de l'intelligence artificielle (IA) dans le monde entier. C'est pourquoi nous devons dès aujourd'hui assurer un avenir responsable à l'IA. La réglementation de l'IA doit être la responsabilité partagée des gouvernements, du secteur

privé, des organisations internationales, des universités et des autres parties prenantes. À cet égard, nous plaidons pour l'élaboration, sous les auspices de l'ONU, d'un plan d'action sur l'intelligence artificielle et pour la création d'un cadre permettant de l'utiliser en toute sécurité et de garantir la transparence et la responsabilité au profit de tous, conformément aux recommandations du Groupe de haut niveau sur la coopération numérique.

Nous considérons que la consolidation du régime international de non-prolifération nucléaire et de son socle, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, est notre but le plus important. Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires est un des instruments internationaux les plus fondamentaux et les plus efficaces dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération nucléaires. Nous soulignons nous aussi l'importance et l'urgence d'empêcher toute course aux armements dans l'espace et de promouvoir son utilisation à des fins exclusivement pacifiques.

Nous réaffirmons une fois de plus le rôle central de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du désarmement, et reconnaissons également les contributions importantes que peut apporter la société civile, le milieu universitaire et les médias. Nous avons également pris acte avec satisfaction de l'attention croissante accordée aux conséquences humanitaires des armes nucléaires. Ma délégation accorde une grande importance à la question de l'atténuation des conséquences environnementales de l'exploitation de l'uranium, y compris l'assainissement des anciens sites de production d'uranium et le développement socioéconomique des zones situées à proximité de ces sites.

À cet égard, nous continuerons à plaider pour la création d'une association internationale des villes ayant d'anciens sites de production d'uranium, qui pourrait devenir un mécanisme d'échanges permanents sur la question du développement socioéconomique et environnemental de ces villes.

Depuis son admission à l'ONU, le Kirghizistan a rigoureusement et constamment observé et protégé les objectifs et principes généralement reconnus et consacrés par la Charte des Nations Unies. Le Kirghizistan s'est toujours efforcé de régler les différends internationaux de manière pacifique et par des moyens politiques et diplomatiques.

Pour surmonter les différends existants et garantir le dialogue entre les États Membres, l'ONU doit devenir l'instance diplomatique dotée de la plus grande représentativité. Le Kirghizistan est favorable à la promotion de principes tels que la confiance, la solidarité et l'universalité dans les relations entre les États et à la mise en place d'un système multilatéral adapté à l'évolution du paysage géopolitique mondial. L'ONU doit redevenir le principal centre

de règlement des conflits mondiaux, en aidant les États Membres à résoudre leurs différends de manière pacifique.

M. Fernandes (Mozambique) (*parle en anglais*) : Puisque c'est la première fois que je prends la parole à la présente session, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la tête de la Première Commission de l'Assemblée générale à sa soixante-dix-huitième session. Je vous assure de notre plein soutien.

Le Mozambique s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/78/PV.2), et à celle faite par le représentant du Nigéria au nom du Groupe des États d'Afrique (voir A/C.1/78/PV.3). Nous aimerions faire quelques observations supplémentaires à titre national.

Le Mozambique juge préoccupante la détérioration rapide de la situation internationale en matière de sécurité, et nous invitons toutes les parties à examiner de plus près le danger que représentent les armes de destruction massive pour l'ensemble de l'humanité. Il est regrettable de devoir assister à l'abandon des espoirs de parvenir à l'élimination totale des armes nucléaires. L'échec des deux dernières Conférences des Parties chargées d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires est tout aussi regrettable. Nous espérons que la prochaine Conférence d'examen, prévue pour l'année prochaine, aboutira à un compromis visant à rendre le monde plus sûr et plus prévisible.

Nous attendons des États dotés d'armes nucléaires qu'ils s'engagent à éliminer la totalité de leurs arsenaux nucléaires, contribuant ainsi à la réalisation de notre aspiration à un monde sans armes nucléaires. Nous appelons également à la pleine application de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction et de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction.

En tant que partie au Traité sur le commerce des armes, le Mozambique souligne la nécessité de respecter scrupuleusement les normes de marquage, d'enregistrement et de traçabilité des armes légères et de petit calibre et de garantir une gestion efficace des stocks et de leurs munitions, en vue de réduire la menace que ces armes font peser sur des populations civiles innocentes.

Le Mozambique réaffirme l'importance du Traité de Pelindaba, le Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique, qui interdit la recherche et la mise au point, la fabrication, l'acquisition, la mise à l'essai, la possession ou le stockage d'armes nucléaires ou l'exercice d'un contrôle sur ces derniers, ainsi que le déversement de déchets radioactifs sur le continent africain.

Pour terminer, le Mozambique reste pleinement attaché à l'application de tous les traités et conventions relatifs au désarmement.

M^{me} Koumba Pambo (Gabon) : Je vous félicite, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de nos travaux et vous assure du plein soutien de ma délégation.

Mon pays souscrit à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non-alignés (voir A/C.1/78/PV.2) et à celle faite par le représentant du Nigéria au nom du Groupe des États d'Afrique (voir A/C.1/78/PV.3).

Le contexte sécuritaire mondial offre aujourd'hui un bien triste tableau : la prolifération des armes classiques, mais aussi des armes nucléaires, sont le reflet d'une sécurité internationale en constante détérioration. Les guerres, le terrorisme ainsi que la militarisation des nouvelles technologies constituent autant de défis qui rendent vital la réappropriation par chaque Membre de l'Organisation des Nations Unies des objectifs communs souscrits en matière de désarmement, de non-prolifération et de sécurité internationale. Nous devons poursuivre nos efforts et notre engagement collectif en faveur du désarmement, en mettant un accent sur la mise en œuvre des instruments bilatéraux et multilatéraux tels que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), véritable pierre angulaire de l'architecture multilatérale du désarmement.

Il va de soi que la paix et la sécurité internationales passent par le dialogue et la restauration de la confiance mutuelle entre les nations. Nous continuerons de soutenir le mouvement menant à la définition de zones exemptes d'armes nucléaires. L'Afrique a montré le bon exemple en adoptant le Traité de Pelindaba en 1996, qui fait de l'Afrique une zone exempte d'armes nucléaires. Nous encourageons d'autres régions à suivre cette bonne direction.

Les événements qui ont cours depuis quelques jours au Moyen-Orient nous rappellent l'extrême fragilité et volatilité de notre sécurité collective. L'incapacité d'aboutir à l'adoption d'un document à l'issue de la dixième Conférence d'examen du TNP et les échecs récurrents essuyés par les résolutions appelant à la réduction substantielle des arsenaux nucléaires et au maintien de l'engagement pour le désarmement sont particulièrement préoccupants.

Nous regrettons le manque de volonté de certains États en ce qui concerne le désarmement nucléaire, qui continuent de poursuivre le perfectionnement de leurs arsenaux en violation du TNP, nonobstant le fait que les armes nucléaires sont parmi les plus destructrices jamais

créées par l'humanité. Leur utilisation dans un conflit est susceptible d'entraîner des conséquences irréparables à plusieurs égards.

Il y a urgence à réduire les dépenses militaires afin d'octroyer les ressources nécessaires pour faire face aux défis climatiques, sanitaires et humanitaires, ainsi qu'aux objectifs de développement durable.

Le Gabon appelle au renforcement des procédures de marquage des armes légères et de petit calibre et des munitions, qui alimentent de nombreux groupes terroristes, des gangs ainsi que l'escalade de la violence dans plusieurs régions du monde.

Un autre aspect essentiel de la sécurité internationale est la préservation de l'espace extra-atmosphérique. Cet espace est devenu vital pour la communication, la surveillance et les activités militaires. Il est impératif qu'ensemble nous œuvrions pour le mettre à l'abri de la militarisation outrancière et puissions promouvoir l'utilisation de ses ressources à des fins pacifiques. La protection de l'espace extra-atmosphérique est non seulement dans l'intérêt de chaque nation, mais aussi de toute l'humanité. Nous devons travailler de concert pour développer des réglementations internationales qui empêchent la course aux armements dans l'espace en garantissant son utilisation à des fins pacifiques et bénéfiques pour tous.

Nous devons travailler ensemble pour bâtir un monde plus sûr, débarrassé des menaces nucléaires, préservant l'espace extra-atmosphérique et respectant les engagements internationaux. Nous avons la capacité de créer un avenir dans lequel la sécurité internationale sera une réalité partagée par tous.

Pour conclure, nous appelons chaque membre de la communauté internationale à la responsabilité et à plus d'engagement en faveur de la paix dans le monde. Cela exige de privilégier la coopération à la confrontation, parce que nous avons une responsabilité sublime de léguer un meilleur monde aux générations futures.

M^{me} Luna (République dominicaine) (*parle en espagnol*) : Je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la tête de la Première Commission, ainsi que les autres membres du Bureau.

Ma délégation s'associe aux déclarations faites par le représentant de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés, la représentante de Saint-Vincent-et-les Grenadines, au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes, et par la représentante d'El Salvador, au nom du Système d'intégration de l'Amérique centrale (voir A/C.1/78/PV.2 et A/C.1/78/PV.3).

La République dominicaine condamne et rejette avec la plus grande fermeté l'attaque menée par le Hamas contre le peuple israélien, au cours de laquelle tant de vies innocentes ont été perdues, y compris celles de femmes et d'enfants. Nous nous faisons l'écho de l'appel du Secrétaire général à rechercher une solution au cercle vicieux de la violence et de la polarisation, dans le but de parvenir à une paix durable au Moyen-Orient.

Il ne fait aucun doute que nous sommes confrontés à un contexte international empreint d'incertitude et de complexité, avec un large éventail de menaces qui, jour après jour, sapent toute possibilité de progrès humain équitable et rendent toujours plus insaisissable une paix internationale qui nous mettrait sur la voie de la stabilité, de la coexistence pacifique et du développement durable. Il semble que pour certains, la seule réponse face à cette réalité soit de perpétuer la violence en continuant d'augmenter les dépenses militaires, de posséder des arsenaux nucléaires, de les moderniser et d'utiliser la technologie à des fins militaires. Nous rejetons catégoriquement ces tendances dangereuses.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, clef de voûte du régime de non-prolifération et de désarmement, exige la mise en œuvre équilibrée de ses trois piliers, sans distinction ni condition préalable, en particulier les obligations contenues dans son article VI, en vue de l'élimination des arsenaux nucléaires, ainsi que le respect des recommandations émanant de ses conférences d'examen, qui restent valables.

En outre, nous soulignons que les États dotés d'armes nucléaires doivent fournir des garanties sans équivoque de ne pas employer ou menacer d'employer des armes nucléaires contre des États non dotés d'armes nucléaires, quelles que soient les circonstances.

Conscients des conséquences humanitaires désastreuses liées à l'emploi des armes nucléaires et rappelant qu'aucun État ou organisation internationale n'a la capacité ni les outils pour faire face à une explosion atomique, qu'elle soit intentionnelle ou accidentelle, nous réaffirmons notre ferme conviction que la seule garantie contre leur utilisation est leur interdiction et leur élimination complète. C'est pourquoi nous continuons à encourager les États qui ne l'ont pas encore fait à adhérer au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires en vue de son universalisation.

Nous nous félicitons également des conclusions de la première Réunion des États parties au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires et de la déclaration et du Plan d'action de Vienne, et espérons que la deuxième réunion sera couronnée de succès.

Le trafic illicite d'armes légères et de petit calibre et de leurs munitions, leur grande disponibilité et leur accumulation excessive aggravent les tensions, favorisent la violation des normes internationales en matière de droits humains, compromettent la stabilité et perpétuent la violence et les conflits. La coopération internationale et le renforcement des capacités doivent être les principaux instruments de la lutte contre le trafic d'armes légères et de petit calibre et de leurs munitions. Nous sommes attachés sans ambiguïté aux instruments internationaux de lutte contre ce fléau, et nous accueillons avec satisfaction les progrès réalisés au sein du groupe de travail à composition non limitée chargé de définir un ensemble d'engagements politiques devant constituer un nouveau cadre mondial qui remédierait aux lacunes existantes dans la gestion portant sur toute la durée du cycle de vie des munitions, avec l'adoption récente du Cadre mondial pour la gestion des munitions classiques tout au long de leur cycle de vie (résolution 78/47), qui était attendue de longue date.

Par ailleurs, nous tenons à souligner que le renforcement des capacités est plus nécessaire que jamais compte tenu des risques croissants liés aux technologies émergentes, en particulier pour les États en développement. Aussi est-il essentiel que nous renforçons les mécanismes visant à réduire autant que possible les lacunes existantes et à répondre aux besoins en formation afin de permettre aux États d'élaborer des programmes adaptés en la matière.

Nous nous félicitons des travaux du groupe de travail à composition non limitée sur la sécurité du numérique et de son utilisation (2021-2025) et de l'adoption du document contenant le deuxième rapport d'activité intérimaire (voir A/78/265).

Pour finir, et pour revenir au thème par lequel j'ai commencé mon intervention, notre devoir en tant que membres de l'Assemblée et en particulier de la Première Commission est de permettre d'œuvrer réellement pour un monde plus sûr dans le contexte actuel et pour les générations futures. Il apparaît essentiel que nous travaillions ensemble et de bonne foi à la réalisation de cet objectif primordial.

M. Alajmi (Koweït) (*parle en arabe*) : En mon nom propre et au nom de la délégation permanente de l'État du Koweït, je voudrais commencer par vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que les membres du Bureau, de votre élection à la tête de la Première Commission. Nous vous assurons du plein soutien de la délégation de mon pays dans vos efforts pour assurer le succès des travaux de la Commission au cours de la présente session.

Nous sommes convaincus que le grand savoir-faire et la sagesse qui vous caractérisent vous seront d'une grande utilité pour mener à bien les travaux de la Commission.

La délégation de mon pays s'associe à la déclaration faite par le représentant du Royaume hachémite de Jordanie, pays frère, au nom du Groupe des États arabes, et à celle faite par le représentant de la République d'Indonésie, pays ami, au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/78/PV.2).

Au cours des deux dernières semaines, nous avons entendu bien des déclarations dans le cadre du débat général de la Première Commission. Malgré les divergences de vues qui se sont exprimées, tout le monde semble néanmoins s'accorder sur le fait que les défis sont nombreux et que les changements géopolitiques font peser une menace sur la paix et la sécurité internationales. En outre, nous assistons à une course alarmante aux armements, dont les ramifications s'étendent à toute la planète. Personne n'est à l'abri de cette menace.

L'État du Koweït réaffirme sa position, inchangée, quant à l'importance de l'action multilatérale comme meilleur moyen de relever les défis liés au désarmement et à la non-prolifération et de promouvoir les formes pertinentes de coopération internationale, sous les auspices de l'ONU et des divers mécanismes de désarmement. Nous pensons que nous devons tous et toutes faire des efforts pour atteindre notre objectif commun optimal, à savoir le désarmement général et complet. L'humanité souhaite assurer une paix et une sécurité véritables et éliminer la menace de guerre. Nous souhaitons pouvoir affecter les ressources humaines, économiques, intellectuelles et autres à des fins pacifiques.

C'est pourquoi nous saluons tout progrès notable enregistré dans le domaine du désarmement. Nous sommes également préoccupés par tout manquement à la mise en œuvre des obligations convenues et par le mépris délibéré et continu dont sont l'objet les appels répétés de la communauté internationale à parvenir à une adhésion universelle aux divers traités et conventions connexes, à commencer par le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Nous pensons que la seule et meilleure façon de garantir le non-usage des armes nucléaires est de les éliminer totalement.

L'État du Koweït déplore que par deux fois d'affilée, à la neuvième Conférence d'examen du TNP, en 2015, et à la dixième Conférence d'examen, en 2020, il n'ait pas été possible d'adopter un document final. Depuis cette tribune, nous appelons tous les États Membres à déployer des efforts concertés, sans aucune politisation, et à travailler de

manière sérieuse et constructive pour rapprocher les points de vue sur les défis auxquels nous sommes confrontés afin de parvenir à des solutions communes conduisant à un document final, complet et équilibré, à la onzième Conférence d'examen à venir.

Mon pays s'est félicité de la tenue de la première session de la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, en 2019, sous la présidence fructueuse et productive du Royaume hachémite de Jordanie, pays frère, au cours de laquelle un certain nombre de décisions thématiques et procédurales ont été prises.

Par ailleurs, mon pays a présidé la deuxième session de la Conférence, et nous avons progressé avec l'adoption du règlement intérieur de la Conférence et la mise sur pied d'un groupe de travail informel chargé de poursuivre les consultations intersessions. De plus, nous avons réussi à adopter un rapport final. Ces accomplissements reflètent toute l'importance que l'État du Koweït accorde à cette question, qui exige de conjuguer les efforts menés au niveau international et de surmonter les questions marginales afin d'établir un monde plus sûr pour l'ensemble de l'humanité.

Je souhaite profiter de cette occasion pour mentionner le succès de la troisième session, qui s'est tenue sous la présidence de la République libanaise, pays frère. Nous attendons avec impatience la quatrième session de la Conférence, sous la présidence de l'État frère de Libye, afin de poursuivre les discussions constructives entamées lors des trois premières sessions.

Il convient de rappeler à cet égard que la résolution adoptée à la Conférence d'examen de 1995 sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive (NPT/CONF.1995/32 (Part I), annexe) fait toujours partie intégrante de la prorogation du TNP pour une durée indéfinie.

Nous demandons instamment aux pays qui ont une responsabilité particulière en tant qu'auteurs de la résolution de 1995, ainsi qu'aux autres pays de la région qui n'ont pas participé à la session, de reconsidérer leurs positions et de participer au processus, qui n'a exclu aucune partie et n'a imposé aucune condition préalable. Il s'agit d'un processus irréversible visant à atteindre l'objectif souhaité, et il ne devrait y avoir aucun compromis à cet égard. Elle contribuera à renforcer la confiance dans la région, et épargnera à ses pays les menaces liées aux armes nucléaires et aux autres armes de destruction massive. Ce processus contribuera également à renforcer le régime international de désarmement et de non-prolifération,

à améliorer et à renforcer les relations entre les États et à établir la sécurité et la stabilité aux niveaux régional et international, tout en facilitant et en encourageant la coopération dans le domaine de l'énergie nucléaire et de son utilisation à des fins pacifiques.

Le Président (*parle en anglais*) : La déclaration complète du représentant du Koweït sera publiée sur le portail e-deleGATE.

M. Da Cruz (Angola) (*parle en anglais*) : Ma délégation se joint aux orateurs et oratrices précédents pour vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que les membres du Bureau, de votre élection. Vous avez la confiance et le soutien de la délégation angolaise.

L'Angola s'associe aux déclarations faites par le représentant du Nigéria au nom du Groupe des États d'Afrique (A/C.1/78/PV.3) et par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (A/C.1/78/PV.2).

Alors que l'humanité continue à faire face à des crises multiples et complexes, la Première Commission a le rôle crucial de faire progresser l'agenda pour la paix et la sécurité internationales. Dans ce cadre, un multilatéralisme efficace apparaît comme essentiel pour répondre aux préoccupations communes telles que le désarmement, la non-prolifération et la sécurité internationale, conformément aux principes et aux objectifs inscrits dans la Charte des Nations Unies et le droit international.

Les armes nucléaires représentent une menace croissante pour l'humanité et l'environnement. Par conséquent, les États ne doivent pas continuer à augmenter ou à améliorer leurs arsenaux nucléaires, qui représentent un danger encore plus grand pour notre sécurité collective.

L'Angola défend le principe d'un désarmement nucléaire complet comme condition préalable au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous pensons que la réalisation de l'objectif de l'élimination totale des armes nucléaires dépend de l'engagement de tous les États dotés de ces armes à réduire continuellement et finalement à démanteler leurs stocks d'armes nucléaires.

Nous rappelons que la résolution 70/34 souligne l'importance des efforts multilatéraux de désarmement dans la recherche d'un monde plus sûr pour tous. Nous sommes convaincus que le désarmement nucléaire et l'élimination totale des armes nucléaires restent la seule garantie absolue contre l'utilisation ou la menace d'utilisation de ces armes.

Nous soulignons qu'il importe de continuer à respecter le droit inaliénable à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. À cet égard, nous rappelons que l'Agence

internationale de l'énergie atomique doit continuer à jouer son rôle en encourageant le dialogue et la consultation sur la sûreté nucléaire, en fournissant un soutien technique et en maximisant l'utilisation de la science et de la technologie pour le développement socioéconomique.

L'Angola est fermement engagé en faveur de l'éradication des armes nucléaires. Mon pays a ratifié le Traité de Pelindaba, qui réaffirme le statut de l'Afrique en tant que zone exempte d'armes nucléaires. L'Angola a également ratifié le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, dont l'objectif est d'empêcher la propagation des armes nucléaires dans le monde. Ces deux instruments internationaux sont essentiels au désarmement nucléaire et à la non-prolifération dans toutes les régions du monde. Nous pensons que le renforcement des zones exemptes d'armes nucléaires existantes et la création d'autres zones sont essentiels pour parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires.

Nous reconnaissons que l'utilisation d'armes légères et de petit calibre est un droit souverain des États pour assurer leurs besoins en matière d'autodéfense et de sécurité nationale. Toutefois, le commerce illicite des armes classiques et des munitions, leur détournement au profit d'acteurs non étatiques, leur accumulation excessive et leur diffusion incontrôlée dans de nombreuses régions du monde, en particulier en Afrique, ont des effets profondément déstabilisateurs, alimentant les conflits, les crimes violents et le terrorisme.

Nous restons attachés à la mise en œuvre du Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects.

L'Angola est un pays épris de paix qui prône le rétablissement et la consolidation de la paix. Le principe du règlement pacifique des différends et la promotion de la paix et de la sécurité internationales sont au cœur de sa politique internationale. En reconnaissance, l'Union africaine a nommé en mai 2022 le Président de l'Angola, S. E. M. João Manuel Gonçalves Lourenço, champion de l'Union africaine pour la paix et la réconciliation.

Au cours du débat de haut niveau de l'Assemblée générale, le Président de l'Angola a réaffirmé son engagement inébranlable en faveur de la paix :

« La République d'Angola cherche à mettre son expérience en matière de consolidation de la paix, d'harmonie et de réconciliation nationale au service du règlement des conflits sur le continent africain »(A/78/PV.6, p.42).

Pour conclure, nous invitons instamment les États Membres à faire preuve de volonté politique et d'engagement en faveur du principe de transparence dans le traitement des questions de désarmement et de sécurité au niveau international. À cette fin, l'Angola est prêt à travailler avec la Première Commission et toutes les parties prenantes pour faire progresser le programme mondial de désarmement.

M^{me} Romualdo (Cabo Verde) (*parle en anglais*) : Comme c'est la première fois que Cabo Verde prend la parole, nous voudrions vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que les membres de votre équipe, pour votre élection à la tête des travaux de la Première Commission à la soixante-dix-huitième session de l'Assemblée générale. Nous vous souhaitons beaucoup de succès dans l'accomplissement de cette tâche difficile et réaffirmons ici le soutien total de Cabo Verde. Nous profitons également de l'occasion pour remercier votre prédécesseur et son équipe pour le travail accompli au cours de la session précédente.

Cabo Verde s'associe aux déclarations faites par le Représentant permanent du Nigéria au nom du Groupe des États d'Afrique (voir A/C.1/78/PV.3) et par le Représentant permanent de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/78/PV.2). Qu'il me soit permis d'ajouter quelques mots à titre national.

Le monde traverse une période terrible et très agitée. Alors que le désarmement est essentiel pour garantir la paix et la sécurité internationales, il dépend aujourd'hui essentiellement de quelques pays qui possèdent 90 % des armes nucléaires dans le monde. Nous déplorons et condamnons l'utilisation d'armes qui continuent de causer la perte de vies humaines, en particulier celles des civils.

Cabo Verde est un pays pacifique et un État non doté d'armes nucléaires. Néanmoins, il est partie aux principaux traités de désarmement, à savoir le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, le Traité de Pelindaba, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, qui a été signé à la date à laquelle il a été ouvert à la signature, à savoir le 20 septembre 2017.

Dans la conduite de sa politique étrangère, Cabo Verde a excellé dans la réalisation des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, en particulier ceux qui visent à garantir la paix et la sécurité internationales et à éviter les conséquences humanitaires catastrophiques qui résulteraient de toute utilisation d'armes nucléaires.

Les conflits doivent être résolus par des moyens pacifiques, conformément à l'Article 33 du Chapitre VI de la Charte des Nations Unies, et par l'abolition des armes

nucléaires, qui est le meilleur moyen d'empêcher leur utilisation. Seul un désarmement effectif peut garantir la paix et la sécurité internationales. La ratification du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires par d'autres États est donc essentielle pour garantir leur application.

Dans le strict respect de ses principes constitutionnels en matière de droit international et de relations internationales, Cabo Verde s'implique activement dans des actions de coopération avec les organisations internationales auxquelles il appartient, en particulier l'ONU et l'Union africaine. Cabo Verde signe, rejoint et ratifie les traités internationaux qui sont les plus structurants dans ce domaine et contribue ainsi à assurer la paix et la sécurité aux niveaux régional et mondial.

Pour contribuer à l'universalisation du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, en vue de parvenir au désarmement, Cabo Verde s'est efforcé d'appliquer l'article 12 dudit Traité. En avril 2023, Cabo Verde a succédé à l'Uruguay à la présidence de la zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud (ZPCAS), créée en 1986 par la résolution 41/11. Le texte issu de la huitième réunion ministérielle, à savoir la Déclaration de Mindelo, dans ses paragraphes 19 à 36, aborde la question du désarmement. Cette déclaration exprime également la volonté affirmée de la ZPCAS de s'affranchir des armes nucléaires et des autres armes de destruction massive, exhorte les autres États à ratifier le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires et appelle à la création dans le monde d'un plus grand nombre de zones de paix et de coopération exemptes d'armes nucléaires.

Enfin et surtout, nous souhaitons faire savoir que le Gouvernement caboverdien condamne fermement l'attaque du Hamas contre Israël et déplore l'escalade du conflit, qui a entraîné la perte d'un grand nombre de vies humaines, dont de nombreux civils. Nous espérons que des négociations diplomatiques permettront de rétablir rapidement la paix et la sécurité dans la région.

M. Pereira Sosa (Paraguay) (*parle en espagnol*) : Ma délégation tient à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection, et vous souhaite plein succès dans la conduite des travaux de la Première Commission. Ma délégation adresse également ses félicitations aux autres membres du Bureau, en particulier au représentant de l'Uruguay. Ils peuvent compter sur notre soutien au cours des travaux de la présente session.

Ma délégation s'associe également à la déclaration faite par la représentante de Saint-Vincent-et-les Grenadines au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC) (voir A/C.1/78/PV.3).

La situation actuelle en matière de sécurité internationale exige que nous continuions à œuvrer en faveur d'un désarmement général complet. À cet égard, le Paraguay réaffirme son engagement envers l'ONU et joint sa voix à celle de la grande majorité des pays qui souhaitent la paix, la cessation des hostilités, le respect du droit international et veulent que la voie du dialogue, de la diplomatie et de la négociation prévale. Nous sommes convaincus qu'il s'agit là des meilleurs outils pour parvenir à la paix dans les nombreux conflits qui se déroulent dans le monde.

La position adoptée par la République du Paraguay face au monde, est que, au-delà des différences légitimes qui nous caractérisent, nous devons collaborer à la recherche de voies communes. Il est inadmissible que les dépenses militaires continuent d'augmenter alors que les besoins humanitaires sont si criants, dans un monde plongé dans de graves crises qui touchent plus que les autres les secteurs les plus vulnérables de nos sociétés, en particulier les femmes, les enfants et les personnes âgées. La relance de la logique de sécurité fondée sur la dissuasion et la menace de recourir aux armes nucléaires est extrêmement préoccupante. Ce qui pour certains est synonyme de sécurité représente tout le contraire pour la grande majorité, à savoir un risque latent qui met en péril la sécurité et le bien-être des générations actuelles et futures. La seule garantie que nous aurons contre l'utilisation des armes nucléaires est leur interdiction totale et leur élimination d'une manière transparente, vérifiable et irréversible dans un délai défini.

L'Amérique latine et les Caraïbes, par l'intermédiaire de la CELAC et de l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes, réaffirment leur soutien au Traité de Tlatelolco et donc à une zone exempte d'armes nucléaires sur un continent de paix. Nous sommes convaincus que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires est la clef de voûte du régime de désarmement, de non-prolifération et d'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, qui a été affiné et complété au sein de l'architecture internationale de désarmement par le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Toutefois, en tant que région, nous avons constaté et regretté qu'à ce jour, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires ne soit pas entré en vigueur. Nous exhortons donc les États visés à l'annexe 2 du Traité à ratifier celui-ci rapidement, afin qu'il puisse entrer pleinement en vigueur. Le Paraguay reconnaît dès lors les efforts entrepris en ce sens au niveau régional, à savoir les déclarations sur les zones exemptes d'armes nucléaires, et estime qu'il est possible de coexister dans un monde exempt d'armes nucléaires.

Ma délégation souhaite aborder la question de la criminalité transnationale organisée, dans toutes ses manifestations. Celle-ci continue de représenter une menace pour la stabilité de régions entières et pour la sécurité mondiale. Ses effets multiplicateurs sapent les fondements de nos institutions et de nos sociétés. Étroitement lié à ce qui précède, le commerce illicite des armes légères et de petit calibre, de leurs pièces et composants et, bien entendu, de leurs munitions, ne peut être considéré comme distinct de cette équation. Cet ignoble fléau, qui ne fait aucune distinction entre le commerce illicite et le détournement d'armes au profit d'acteurs non étatiques ou d'utilisateurs non autorisés dans des zones de conflit armé ou à des fins criminelles, tout en provoquant une déstabilisation et en entravant le développement, s'accompagne de répercussions particulièrement inquiétantes sur les femmes et les enfants, et constitue également un terrain propice à d'autres types de crimes transnationaux connexes.

Par conséquent, les obligations et les engagements relatifs aux munitions classiques doivent occuper une place centrale dans nos discussions, en se fondant notamment sur les travaux du groupe de travail à composition non limitée créé en vertu de la résolution 76/233, qui a pour objectif d'élaborer une batterie d'engagements politiques qui formeront ensemble un nouveau cadre mondial destiné à combler les lacunes existantes dans la gestion des munitions tout au long de leur cycle de vie. Nous approuvons à ce titre son rapport d'activité annuel. Le Paraguay s'associe aux déclarations faites par plusieurs pays du Sud mondial en ce qui concerne le besoin d'assistance et de coopération, de transfert de technologie, de renforcement des capacités et de savoir-faire. Il est en effet essentiel que nos pays se penchent sur ce problème, qui cause tant de tort à la société.

Le Paraguay souligne le travail réalisé depuis 2021 par le groupe de travail à composition non limitée sur la sécurité du numérique et de son utilisation (2021-2025) et souhaite à cet égard souligner les efforts et l'engagement des délégations. Nous tenons à remercier en particulier la présidence et le travail abattu par la délégation singapourienne. Le chemin parcouru jusqu'ici n'a pas été facile et il reste encore beaucoup à faire. Il est essentiel que nous progressions dans la création de mécanismes qui contribuent à la mise en œuvre complète et efficace des résultats d'autres initiatives qui ont précédé le groupe de travail actuel et qui servent en fait de base au travail actuel. Ces initiatives, qui ont servi de passerelle, sont orientées vers l'action et renforcent la confiance et les capacités dont nos pays ont tant besoin.

De façon analogue, mon pays promeut l'utilisation exclusivement pacifique du cyberspace. À cet égard, il reconnaît que le droit international, y compris le droit international humanitaire, s'applique au cyberspace et rejette donc toute cyberattaque, en particulier lorsque des infrastructures critiques sont mises en danger, quelle qu'en soit l'origine. Dans le même temps, mon pays exprime sa préoccupation quant à une éventuelle course aux armements dans l'espace, compte tenu du fait qu'une telle course, en augmentant les risques de confrontations militaires et en nuisant à l'exploration pacifique de l'espace extra-atmosphérique, pourrait constituer un facteur potentiel de déstabilisation des relations internationales.

Le Paraguay condamne l'emploi de toute arme frappant sans discrimination, de même que les progrès scientifiques et commerciaux dans le domaine de l'intelligence artificielle et l'utilisation de la technologie pour la mise au point de nouvelles armes.

Nous vivons une époque qui exige des engagements politiques concrets et non des attitudes génériques. Nos peuples attendent de nous des réponses. Espérons que nous serons à la hauteur de ce moment exceptionnel de notre histoire. Dans ce cadre, la Première Commission peut compter sur l'engagement résolu du Paraguay.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'observateur de l'État observateur du Saint-Siège.

Mgr Caccia (Saint-Siège) (*parle en anglais*) : Ma délégation vous félicite, Monsieur le Président, de votre élection et vous assure de son plein soutien au cours de cette session.

Alors que le monde traverse une troisième guerre mondiale menée en ordre dispersé et que la menace d'une guerre nucléaire réapparaît, le monde ressent une fois de plus la peur et l'angoisse. Le pape François nous a prévenus que nous ne pouvions nous résigner à accepter un tel scénario. Face au manque d'espoir, nous avons besoin de l'audace de la paix. Nous devons dépasser le réalisme froid, les considérations partisans et les approches stratégiques étroites, qui n'ont pas réussi à faire de la paix une réalité.

Pour parvenir à la paix, la communauté internationale doit rejeter une fois pour toutes la guerre comme mode de gouvernance étatique. En lieu et place de cela, elle doit œuvrer sans relâche en faveur d'une paix juste, stable et durable, fondée non pas sur l'équilibre précaire de la dissuasion, mais sur la fraternité qui nous unit.

Le rejet de la dissuasion passe, avant toute chose, par l'élimination des armes nucléaires, qui n'offrent qu'une illusion de paix. Alors que d'aucuns continuent de

se laisser bercer par cette illusion, il importe de rappeler que l'utilisation généralisée des armes nucléaires, avec ses conséquences humanitaires et environnementales catastrophiques, ne peut apporter à l'humanité que l'effroyable paix de la mort.

Pour éviter une telle dévastation, l'infrastructure de sécurité mondiale doit reposer sur de nouvelles bases. Dans cette optique, le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires offre une voie à suivre pour construire un nouveau cadre de sécurité qui place la dignité de la personne humaine en son centre et qui défend le principe de l'égalité souveraine entre les États.

Face au blocage regrettable du processus d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires nous offre à toutes et tous l'espoir que les progrès vers un monde exempt d'armes nucléaires demeurent réalisables. Forte de ce constat, ma délégation appelle tous les États à adhérer au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires et à renoncer définitivement à l'utilisation de l'énergie atomique à des objectifs bellicistes.

Un monde exempt d'armes nucléaires ne peut être réalisé que sur la base d'une confiance soutenue et renforcée par des mesures de vérification. À cet égard, le Saint-Siège salue le travail de vérification entrepris par l'Agence internationale de l'énergie atomique et l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et exprime l'espoir que la deuxième Réunion des États parties au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires permette de créer les conditions conduisant à la vérification effective de l'élimination des armes nucléaires.

Pour progresser vers un monde exempt d'armes nucléaires, il faut non seulement reconsidérer les doctrines de sécurité et les mesures de vérification appropriées, mais aussi apporter une aide à celles et ceux qui subissent les conséquences de la mise au point, de la production et des essais d'armes nucléaires, et remettre en état les environnements contaminés par ces activités. À cet égard, le Saint-Siège salue le projet de résolution dont le Kazakhstan et Kiribati se sont portés coauteurs et qui vise à remédier au lourd héritage des armes nucléaires (A/C.1/78/L.52). Ma délégation espère sincèrement que tous les États, en particulier ceux qui s'appuient sur la dissuasion nucléaire, s'engagent de manière constructive à réparer les injustices engendrées par les armes nucléaires.

La mise en place d'un nouveau cadre pour la paix mondiale impliquant également que la communauté internationale se penche sur la question des technologies nouvelles et émergentes, celle-ci doit ainsi veiller, tout

d'abord, à ce que les armes mortelles ne soient utilisées que par des humains qui, forts de leur conscience individuelle, sont les seuls à pouvoir s'assurer que l'utilisation de ces instruments reste conforme au droit humanitaire international. Donner à des machines la capacité de mutiler et de tuer de manière autonome n'est pas seulement contestable d'un point de vue juridique, mais également odieux d'un point de vue moral. À cet égard, le Saint-Siège se félicite de la recommandation du Secrétaire général invitant les États à conclure, d'ici à 2026, un instrument juridiquement contraignant visant à interdire les systèmes d'armes létaux autonomes.

Deuxièmement, les États doivent veiller à ce que les technologies à double usage susceptibles d'entraîner une destruction massive et aveugle ne soient utilisées qu'à des fins pacifiques. Cette question s'avère particulièrement prégnante à l'égard des nouveaux développements dans le domaine de la biotechnologie. Compte tenu de la complexité de cette tâche, on ne peut que se féliciter que la neuvième Conférence d'examen de la Convention sur les armes biologiques ait accepté de créer un groupe de travail chargé d'examiner la coopération et l'assistance internationales, les progrès scientifiques et la vérification. Le traitement approprié de ces questions permettra de promouvoir le rôle des sciences biologiques dans la réalisation des objectifs de développement durable, tout en renforçant la confiance mutuelle entre les États.

Troisièmement, la communauté internationale doit éviter la gestion fragmentée des problèmes de sécurité posés par le cyberspace. Ayant adopté deux résolutions par vote sur ce sujet à la soixante-dix-septième session de l'Assemblée générale (résolutions 77/36 et 77/37), la Première Commission s'expose au risque de voir naître deux institutions redondantes. Or, des instances concurrentes saperont les efforts déployés pour maîtriser le cyberspace, tout en mettant à rude épreuve les petites délégations. Dans cet esprit, ma délégation appelle à renouveler notre détermination à revenir à un consensus sur cette question.

Alors que les technologies émergentes nous exposent à des menaces nouvelles et potentielles, les armes classiques continuent de blesser et de tuer des centaines de milliers de nos frères et sœurs dans le monde. Les dépenses en armement continuent d'augmenter et atteignent aujourd'hui de nouveaux sommets inquiétants, ce qui accroît la gravité potentielle des conflits et prive le Programme de développement durable à l'horizon 2030 des fonds dont il a tant besoin. À la lumière de ce qui précède, le Saint-Siège appelle tous les États à reconsidérer leurs priorités en matière de dépenses en vue de promouvoir une culture de la paix et de la vie, plutôt qu'une culture de la guerre et de la mort.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'observateur de l'État observateur de Palestine.

M. Kasabri (État de Palestine) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la Première Commission, ainsi que les autres membres du Bureau. Je tiens à vous assurer, Monsieur le Président, du plein soutien de ma délégation dans l'entreprise importante qu'est la réussite des travaux de la Commission.

L'État de Palestine s'associe aux déclarations faites au nom du Groupe des États arabes et du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/78/PV.2).

L'État de Palestine souligne que la pleine adhésion aux principes consacrés dans la Charte des Nations Unies et aux dispositions du droit international, y compris le droit international humanitaire, est la base de la stabilité et de la sécurité dans ce monde. Nous réaffirmons donc que la possession d'armes de destruction massive, de même que l'utilisation ou la menace d'utilisation de ces armes, quelles que soient les circonstances, constituent une violation flagrante des principes fondamentaux du droit international, du droit humanitaire international et des objectifs inscrits dans la Charte des Nations Unies.

L'État de Palestine estime que le seul moyen d'éliminer le danger et la menace que représentent les armes de destruction massive, en particulier les armes nucléaires, est de les éliminer totalement. Nous réaffirmons que les États dotés d'armes nucléaires sont entièrement responsables de notre sécurité collective. Ils doivent donc éliminer toutes leurs armes nucléaires sans conditions.

Nous réaffirmons notre conviction profonde quant à l'importance du multilatéralisme et au rôle qu'il joue pour faire progresser le régime de désarmement nucléaire et de non-prolifération. Nous sommes donc préoccupés par l'échec de la dernière Conférence d'examen des parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui n'a pas été en mesure d'adopter un document final. Néanmoins, nous souhaitons partager une lueur d'espoir avec le monde entier, en soulignant qu'il est encore possible de réaliser les progrès souhaités en redoublant d'efforts et en travaillant dans la transparence et la bonne volonté pour assurer le succès de la session actuelle de la Conférence d'examen.

L'État de Palestine s'engage à œuvrer, tant au niveau régional qu'international, à promouvoir les efforts visant à parvenir à l'élimination des armes nucléaires et autres armes de destruction massive. À cet égard, nous réaffirmons l'importance de créer des zones exemptes d'armes

nucléaires et d'autres armes de destruction massive, car celles-ci contribuent à promouvoir les régimes de désarmement et de non-prolifération. Nous devons soutenir tous les efforts visant à établir de telles zones, en particulier au Moyen-Orient. Nous continuons de travailler sans relâche pour établir une telle zone par consensus avec tous les pays de la région, malgré le refus persistant d'Israël de participer à la conférence ad hoc, qui constitue pourtant une plateforme prévoyant la participation de toutes les parties et adoptant toutes les décisions par consensus.

Toutefois, comme d'habitude, Israël a choisi de défier la volonté de la communauté internationale et continue de violer systématiquement les résolutions, normes et réglementations internationales pertinents. Il a refusé sans équivoque de soumettre ses installations nucléaires au système de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), malgré toutes les résolutions des organes de l'ONU en ce sens.

Nous nous félicitons à nouveau de la tenue des trois sessions de la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, sous les présidences respectives du Royaume hachémite de Jordanie, de l'État du Koweït et de la République libanaise. Nous saluons tous les résultats de ces sessions, y compris le groupe de travail, le règlement intérieur et le rapport final. Nous nous félicitons également que l'État de Libye préside la quatrième session de la Conférence, qui se tiendra en novembre. Nous souhaitons plein succès à la Libye et l'assurons de notre soutien total.

L'État de Palestine s'est engagé dans tous les efforts visant à éliminer toutes les armes de destruction massive, non seulement en signant les traités pertinents, tels que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui est la clef de voûte du système de désarmement, mais aussi en contribuant à l'élaboration du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Nous appelons toutes les parties qui n'ont pas encore signé le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires à y adhérer, afin d'en assurer l'universalité. Ce traité est un levier complémentaire du Traité sur la non-prolifération. Par conséquent, nous nous félicitons de la deuxième Réunion des États parties au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, qui se tiendra à la fin du mois de novembre. Nous appelons tous les États, qu'ils soient membres ou observateurs, à participer de manière constructive et efficace aux travaux de cette importante réunion.

Par ailleurs, nous saluons la Conférence générale de l'AIEA, qui a voté à une écrasante majorité en faveur du projet de résolution déposé par la République arabe d'Égypte au nom de l'État de Palestine, ce dont nous lui

sommes reconnaissants, afin que soit adoptée par l'AIEA la dénomination officielle d'« État de Palestine » et que des privilèges et des droits plus importants nous soient accordés au cours de la soixante-septième session de la Conférence. Cette avancée renforcera la coopération et la coordination entre l'AIEA et l'État de Palestine.

Bien que les armes de destruction massive représentent une menace existentielle pour l'humanité dans son ensemble, nous ne devons pas oublier la menace que représentent encore les armes classiques, en particulier lorsque les États et d'autres parties les utilisent au mépris du droit et des traités internationaux. L'État de Palestine appelle donc à des efforts concertés visant à mettre en place des mécanismes de surveillance et de suivi de l'utilisation de ces armes classiques où que ce soit, ainsi que des mécanismes efficaces pour dissuader leur exportation vers des États et des parties qui les utilisent pour commettre des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité, comme le font actuellement Israël, Puissance occupante, et son armée.

Je voudrais réaffirmer la position de l'État de Palestine en ce qui concerne les systèmes d'armes autonomes, qui devraient toujours être soumis à un contrôle humain réel. En effet, ces armes doivent être totalement interdites. En outre, tous les systèmes conçus pour être utilisés contre des êtres humains sont moralement et juridiquement inacceptables. Ils doivent être interdits et éliminés. En outre, nous devons contrôler tous les systèmes d'armes pleinement autonomes déjà en place. Comme l'ont demandé le Secrétaire général et le Président du Comité international de la Croix-Rouge dans leur appel conjoint de la semaine dernière, tous les États doivent entamer dès que possible des négociations en vue de parvenir à un instrument juridiquement contraignant qui interdise et limite clairement l'utilisation de ces systèmes autonomes.

En ce qui concerne l'espace extra-atmosphérique, il est important de ne pas violer le principe selon lequel l'espace extra-atmosphérique doit être utilisé exclusivement à des fins pacifiques. Nous devons nous efforcer de parvenir à une compréhension commune du comportement responsable des États. Nous devons empêcher une course aux armements dans l'espace. La prévention d'une telle course doit être l'une des priorités de tous les États parties. L'État de Palestine soutient tous les efforts visant à parvenir à un instrument juridiquement contraignant qui empêcherait une course aux armements dans l'espace et soutiendrait l'utilisation de l'espace à des fins exclusivement pacifiques.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'observateur du Comité international de la Croix-Rouge.

M. Gisel (Comité international de la Croix-Rouge) (*parle en anglais*) : Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) est reconnaissant de l'occasion qui lui est donnée de s'adresser à la Première Commission.

Plus tôt cette année, le Secrétaire général a publié *Un Nouvel Agenda pour la paix*, qui commence par une évaluation réaliste de la situation mondiale en matière de sécurité à laquelle nous sommes confrontés. Au cours de notre travail à travers le monde, nous voyons directement comment les évolutions mises en lumière dans ce document politique exacerbent les souffrances des victimes de conflits armés, que ce soit par le risque croissant d'utilisation d'armes nucléaires, les effets dévastateurs de la guerre dans les villes, y compris l'utilisation d'armes explosives lourdes, les conséquences humanitaires des mines anti-personnel et des armes à sous-munitions, les transferts d'armes et de munitions insuffisamment contrôlés et le rôle des technologies avancées dans les conflits armés.

Les armes nucléaires remettent en cause les principes fondamentaux du droit humanitaire international. Les armes capables de propager des radiations au-delà des frontières et sur plusieurs générations, de causer des blessures horribles et des maladies incurables, et d'empoisonner l'environnement pendant des décennies ou des siècles sont fondamentalement incompatibles avec les principes de distinction, de proportionnalité et, par-dessus tout, d'humanité.

Compte tenu de leurs conséquences humanitaires catastrophiques, il est extrêmement douteux que les armes nucléaires puissent jamais être utilisées dans le respect du droit humanitaire international. Toute utilisation ou menace d'utilisation est contraire aux principes d'humanité et aux exigences de la conscience publique.

Aujourd'hui, nous assistons à des évolutions inquiétantes. Plus de 50 ans après la signature du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, le risque d'utilisation d'armes nucléaires est le plus élevé depuis les moments les plus sombres de la guerre froide. Il est urgent de prendre des mesures de réduction des risques nucléaires et de réaliser des progrès tangibles vers le désarmement nucléaire. Nous appelons tous les États à démontrer leur engagement en faveur d'un monde exempt d'armes nucléaires en adhérant sans délai au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires et à tous les autres traités de désarmement nucléaire.

La mise au point et l'utilisation sans contrainte de systèmes d'armes autonomes présentent des risques humanitaires, éthiques et juridiques inacceptables sur lesquels nous devons nous pencher dès aujourd'hui. C'est pourquoi, la semaine dernière, le Secrétaire général et le Président du CICR ont lancé un appel conjoint, demandant aux dirigeants politiques d'établir d'urgence un nouveau

droit international prévoyant des interdictions et des restrictions spécifiques pour les systèmes d'armes autonomes. En effet, le droit international humanitaire exige un contrôle humain sur l'usage de la force et les effets des armes et, comme le souligne notre appel conjoint, le ciblage autonome d'êtres humains par des machines est une limite morale que nous ne devons pas franchir.

L'industrie, les armées et le grand public attendent de plus en plus de leurs gouvernements qu'ils montrent la voie à suivre et qu'ils fassent preuve de clarté. Cette année, nous avons jugé encourageante la volonté grandissante de certains États d'aller au-delà du simple rappel des cadres juridiques existants afin de négocier un instrument juridiquement contraignant qui établisse des lignes claires et spécifiques à ne pas franchir, où les armes autonomes sont interdites et l'utilisation des autres armes limitée.

Les conflits armés actuels ont démontré l'importance croissante de la cybermenace et des autres types de menace numérique. Il convient de mener de toute urgence des discussions ciblées entre États sur les limites que le droit international humanitaire impose à ces opérations. Les règles traditionnelles du droit international humanitaire ne sont utiles que si elles sont appliquées de manière à garantir une protection adéquate des civils, des infrastructures civiles et des données civiles dans nos sociétés de plus en plus numérisées.

L'implication croissante de civils – pirates informatiques, groupes de cybercriminels, entreprises et particuliers – dans les opérations numériques pendant les conflits armés constitue pour nous un autre sujet de préoccupation. À cet égard, j'ai le plaisir d'annoncer que le CICR publiera la semaine prochaine un ensemble de quatre principes directeurs et de vingt-cinq recommandations visant à protéger les civils contre les menaces numériques dans les situations de conflit armé.

Il est ressorti des débats du groupe de travail à composition non limitée sur la réduction des menaces spatiales au moyen de normes, de règles et de principes de comportement responsable que la militarisation continue et l'éventuelle arsenalisation de l'espace extra-atmosphérique suscitent de plus en plus d'inquiétudes. Dans ce contexte, je ne saurais trop insister sur l'importance de réaffirmer l'applicabilité des règles pertinentes du droit international à l'espace extra-atmosphérique, notamment la Charte des Nations Unies, les traités relatifs à l'espace, le droit international humanitaire et la loi de la neutralité. Le droit international humanitaire, en particulier, protège les populations civiles contre les conséquences des hostilités dans l'espace. Toute élaboration de nouvelles règles ou de normes volontaires doit s'appuyer sur le droit existant.

En 2023, le recours aux mines antipersonnel et aux armes à sous-munitions a augmenté de façon alarmante et le nombre de victimes a considérablement augmenté. Ces armes tuent et mutilent sans discrimination et continuent de causer de grandes souffrances, bien longtemps après la fin des conflits. Tout emploi de ces armes, où que ce soit, par qui que ce soit, doit être condamné. Pour éviter de nouvelles victimes, nous demandons instamment à toutes les parties à un conflit armé de cesser immédiatement d'utiliser ces armes.

Les États doivent faire preuve d'une plus grande diligence dans l'évaluation des risques posés par les exportations d'armes et mettre en œuvre des mesures opportunes, solides et pratiques susceptibles de prévenir de manière réaliste les risques de violation.

L'utilisation d'armes explosives lourdes dans les zones peuplées reste un facteur important des préjudices causés aux civils dans les situations de conflit armé. La décision de recourir à ces armes létales entraîne souvent des décès, des blessures, des handicaps et des traumatismes psychologiques. Les maisons, les hôpitaux, les écoles et les infrastructures critiques sont endommagés ou détruits complètement ; des quartiers entiers sont rasés.

Dans ce contexte sombre, la Déclaration politique sur le renforcement de la protection des civils contre les conséquences humanitaires découlant de l'utilisation d'armes explosives dans les zones peuplées a été adoptée l'année dernière, marquant une étape historique. Nous encourageons tous les États à entériner et à mettre fidèlement en œuvre cette déclaration et attendons avec impatience la première conférence, qui se tiendra à Oslo en avril 2024.

Pour terminer, le CICR demeure convaincu que les valeurs humanitaires communes et le droit international humanitaire, ainsi que la priorité accordée au désarmement, constituent la base sur laquelle les États doivent s'appuyer pour agir et relever les défis mis en exergue dans le *Nouvel Agenda pour la paix*. Le principe du désarmement multilatéral trouve précisément son origine dans la détérioration des conditions de sécurité. La communauté internationale doit rétablir cette vision du désarmement, en tant que voie fondamentale vers une paix et une sécurité durables. Nous sommes prêts à continuer d'apporter notre concours à la Première Commission dans ses efforts.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'observateur de la Ligue des États arabes.

M. Abdelaziz (Ligue des États arabes) (*parle en arabe*) : Qu'il me soit permis de vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la tête de la Première

Commission pour cette session, ainsi que les membres du Bureau. Nous souscrivons à la déclaration faite par le représentant de la Jordanie au nom du Groupe des États arabes (voir A/C.1/78/PV.2).

La Première Commission se réunit aujourd'hui dans un contexte de grands défis et dangers, caractérisé par une situation internationale complexe et une polarisation géopolitique croissante, associées à l'augmentation des transferts d'armes classiques destructrices entre les États et à une contradiction croissante entre les doctrines militaires des États nucléaires, de l'Est et de l'Ouest, et leurs alliances militaires, stratégiques et économiques. Chaque partie cherche à étendre sa sphère d'influence pour dissuader ses adversaires, notamment en repositionnant des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive. Malheureusement, ces manœuvres coïncident avec l'échec total de la mise en œuvre de tous les engagements en matière de désarmement nucléaire, ce qui porte atteinte à la crédibilité du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), après l'échec de tous les efforts déployés pour parvenir à son universalité en tant que cadre de mise en œuvre d'obligations mutuelles entre les États non dotés d'armes nucléaires, qui respectent toujours le TNP et s'y conforment, et les États dotés d'armes nucléaires, qui font fi de leurs obligations. Les confrontations qui résultent de cette situation sapent la capacité du cadre multilatéral de l'Organisation des Nations Unies à maintenir la paix et la sécurité internationales, en particulier à la lumière du lien qui existe entre la possession d'armes nucléaires, d'une part, et le nombre limité de membres permanents du Conseil de sécurité, d'autre part.

Certains États cherchent à imposer des changements dans l'équilibre stratégique du pouvoir, tandis que d'autres résistent à ces changements. Cette situation a exacerbé les tensions internationales, qui ont atteint un degré sans précédent, et a conduit à des actions militaires, à l'occupation des territoires d'autres pays par la force et au déploiement de porte-avions, d'armes nucléaires et d'armes classiques lourdes et perfectionnées à travers les frontières et les continents pour soutenir l'une ou l'autre des parties au conflit. Ces tensions s'accompagnent malheureusement d'une politique de deux poids, deux mesures, en soutenant un État nouvellement occupé en lui fournissant des armes sophistiquées pour se défendre, tout en fermant les yeux sur les attaques brutales répétées contre un autre peuple occupé depuis 70 ans et contre ses droits inaliénables par la même force militaire.

Ces faits portent gravement atteinte aux efforts de désarmement, à notre système multilatéral international et à sa capacité à assurer la paix et la sécurité internationales, ainsi qu'à l'Organisation des Nations Unies dans son

ensemble. En outre, ils ont des effets humanitaires, socio-économiques et politiques qui dépassent les frontières géographiques et touchent de nombreuses autres régions et populations, principalement dans les pays en développement, qui n'ont rien à voir avec ces confrontations. En conséquence, la Ligue des États arabes demande à la Première Commission d'utiliser ses délibérations, ses décisions et ses mécanismes pour apaiser les tensions actuelles, en particulier entre les grandes puissances nucléaires et leurs diverses alliances militaires.

La Ligue des États arabes a toujours œuvré en faveur d'un désarmement total et complet, y compris en ce qui concerne les armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive. Toutefois, les puissances nucléaires n'ont pas fixé de calendrier précis pour la mise en œuvre des engagements internationaux auxquels elles ont volontairement souscrit lors des Conférences d'examen du Traité sur la non-prolifération ou dans leurs documents finaux, notamment la Conférence de 1995 et la seule résolution adoptée à cette occasion, portant spécifiquement sur le Moyen-Orient, qui figure à l'annexe du document NPT/CONF.1995/32 (Part I), et celles de 2000 et 2010. Dans la section IV du plan d'action adopté à la Conférence de 2010, il a été décidé de convoquer, en 2012 et dans le contexte du TNP, une conférence internationale en vue de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient (NPT/CONF.2010/50). Malheureusement, tous ces engagements n'ont pas été mis en œuvre en raison de l'absence de la volonté politique nécessaire de la part des États nucléaires et de l'absence d'un cadre réglementaire pour assurer le suivi de la mise en œuvre de ce qui a été convenu jusqu'à présent.

L'échec des neuvième et dixième Conférences des Parties chargées d'examiner le Traité sur la non-prolifération à adopter un document final a incité les États arabes à convoquer la conférence prévue par le TNP pour négocier la création d'une zone exempte d'armes nucléaires sous les auspices de l'ONU. Trois sessions fructueuses de cette conférence ont été tenues sous les présidences de la Jordanie, du Koweït et du Liban. Néanmoins, Israël, le seul État de la région à ne pas avoir adhéré au TNP et dont les installations nucléaires ne sont pas soumises au système de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), a brillé par son absence, tout comme les principaux États dotés d'armes nucléaires signataires du TNP, qui ont proposé et adopté la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient et ont accepté la section IV du document final de la Conférence d'examen de 2010, y compris la tenue de cette conférence.

Cela n'a pas entamé la détermination de la Ligue des États arabes et de ses États membres à faire aboutir

les négociations menées dans le cadre de la conférence sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. Nous ne nous laisserons pas dissuader et nous maintiendrons la question de la création d'une telle zone à l'ordre du jour de toutes les Conférences d'examen du Traité sur la non-prolifération, aujourd'hui et à l'avenir, ainsi qu'à l'ordre du jour de l'ONU elle-même. Les États arabes continueront à soumettre à la Première Commission leurs résolutions annuelles sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient et sur le risque de prolifération nucléaire dans cette région. Nous comptons sur le soutien de tous les États pour atteindre notre objectif ultime, à savoir la création de cette zone et la concrétisation de l'universalité du TNP au Moyen-Orient.

Dans le même temps, la Ligue des États arabes souligne l'importance de la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Nous souscrivons à la déclaration faite au nom du Groupe des États arabes à cet égard.

Nous soulignons également l'importance de renforcer la coopération internationale en matière de cybersécurité afin d'atteindre son objectif ultime, à savoir lutter contre le terrorisme et l'extrémisme violent qui profitent de l'afflux d'armes classiques vers les groupes terroristes et extrémistes. Nous saluons les travaux du groupe de travail à composition non limitée créé à cette fin. La Ligue des États arabes souligne également que l'espace extra-atmosphérique ne doit pas devenir le théâtre d'une course aux armements et qu'il faut éviter une telle course, tout comme il importe de freiner la mise au point d'armes.

Pour terminer, je renouvelle l'engagement de la Ligue des États arabes et de ses États membres à faire en sorte que les travaux de la Première Commission au cours de cette session soient couronnés de succès.

M. Domico (Brésil) (*parle en espagnol*) : La délégation brésilienne prend la parole en qualité de coordonnatrice à New York de l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (OPANAL). L'Ambassadeur Flávio Roberto Bonzanini, Secrétaire général de l'OPANAL, étant absent, je vais donner lecture de sa déclaration.

« Avant de formuler mes remarques, qu'il me soit permis, Monsieur le Président, de vous adresser mes sincères félicitations pour votre récente élection à la tête de la Première Commission. Vous pouvez compter sur le soutien total de l'OPANAL dans toutes nos travaux. Je tiens également à saluer chaleureusement les membres du Bureau et le personnel du Secrétariat.

Les délégations qui se sont exprimées avant moi ont souligné le contexte international complexe dans lequel se déroulent les travaux de la Première Commission, un contexte qui, en plus d'être complexe, est caractérisé par une acrimonie et une méfiance généralisées, résultat d'un manque de dialogue et d'un désintéret à trouver des solutions durables fondées sur le compromis. Il semble que nous soyons revenus aux années où toutes les initiatives étaient considérées dans la perspective d'un jeu à somme nulle, ce qui est paradoxal compte tenu de la dimension par définition multilatérale d'une instance comme l'Organisation des Nations Unies.

Qu'il me soit permis de rappeler à ce titre qu'aux Articles 1 et 2, la Charte des Nations Unies définit les buts et principes de l'Organisation, notamment « [m]aintenir la paix et la sécurité internationales et [...] prévenir et [...] écarter les menaces à la paix [...] et réaliser, par des moyens pacifiques, conformément aux principes de la justice et du droit international, l'ajustement ou le règlement de différends », et consacre l'engagement de ses États Membres à s'abstenir « de recourir à la menace ou à l'emploi de la force [...] de toute [...] manière incompatible avec les buts des Nations Unies », ce qui inclut la menace de l'emploi d'armes nucléaires.

Les États parties aux traités établissant des zones exemptes d'armes nucléaires, comme le Traité de Tlatelolco, sont, depuis plus de 50 ans, fidèles non seulement aux buts et principes inscrits dans la Charte, mais aussi à la norme interdisant les armes nucléaires, qui est clairement transposée dans toutes les zones démilitarisées, en Amérique latine et dans les Caraïbes, dans le Pacifique Sud, en Asie du Sud-Est, en Afrique et en Asie centrale.

Par ailleurs, conscients que les zones exemptes d'armes nucléaires ne sont pas une fin en soi, les États qui les composent n'ont rien perdu de leur esprit d'initiative s'agissant de codifier et de développer le droit international par l'entremise de la diplomatie multilatérale, car ils sont convaincus que c'est le seul moyen de résoudre les différends.

Le 26 septembre, la communauté internationale a célébré la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires. Comme chaque année depuis que l'Assemblée générale a institué cette journée en 2013, les 33 États membres de l'OPANAL ont publié une déclaration commune qui énonce leurs priorités et leurs préoccupations en matière de désarmement nucléaire et

de non-prolifération, y compris l'exigence que les armes nucléaires ne soient plus jamais utilisées en aucune circonstance par aucun acteur, ce qui ne peut être garanti que par l'interdiction et l'élimination complète, transparente, vérifiable et irréversible de toutes les armes nucléaires.

Cette déclaration conjointe comprend également un appel aux États-Unis, à la France, au Royaume-Uni et à la Russie pour qu'ils continuent de recourir au mécanisme de dialogue établi cette année avec les États membres de l'OPANAL afin d'aborder la question de leurs déclarations interprétatives concernant les protocoles au Traité de Tlatelolco. Je suis certain que, grâce à ce mécanisme, le dialogue entamé cette année avec ces quatre États dotés d'armes nucléaires peut déboucher sur des progrès non négligeables en vue de parvenir à une solution durable et mutuellement acceptable qui contribue à fournir des garanties de sécurité complètes et sans équivoque aux États de la zone exempte d'armes nucléaires d'Amérique latine et des Caraïbes. Dans cet esprit, les États membres de l'OPANAL espèrent pouvoir continuer de travailler activement et de manière constructive avec chacun de ces États dans les instances multilatérales consacrées au désarmement et à la non-prolifération des armes nucléaires.

En conséquence, et pour conclure mon intervention, je voudrais faire référence à une initiative élaborée, négociée et portée par les États membres de l'OPANAL, qui sera soumise à la Première Commission. Il s'agit d'un projet de résolution intitulé « Étude complète de la question des zones exemptes d'armes nucléaires sous tous ses aspects ». Je suis certain que cette initiative portée par les États de notre région peut contribuer à la pleine mise en œuvre des principes et objectifs inscrits dans les traités établissant des zones exemptes d'armes nucléaires, à la création d'autres zones dans des régions où elles n'existent pas et, en général, au renforcement des normes qu'elles établissent ».

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole aux délégations qui ont demandé à exercer leur droit de réponse. Je rappelle aux membres que les déclarations faites dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à cinq minutes pour la première intervention et à trois minutes pour la seconde.

M. Ghorbanpour Najafabadi (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Nous souhaitons réagir à une déclaration faite au cours du débat général par une

délégation du Moyen-Orient, qui a évoqué l'Iran sous un angle fortement politisé en évitant manifestement de mentionner le véritable responsable de la prolifération dans la région. Nous tenons à préciser dans ce cadre qu'il n'est pas dans nos habitudes d'honorer de telles remarques par une réponse directe. Néanmoins, avec tout le respect qui lui est dû, nous comptons sincèrement sur cette délégation pour faire montre du professionnalisme qui sied aux instances multilatérales.

Il serait de bon ton que cette délégation garde à l'esprit les exigences qui entourent les relations de bon voisinage et qu'elle respecte les droits fondamentaux des États souverains membres de la communauté internationale, y compris la République islamique d'Iran, à prendre des décisions relatives à leur propre sécurité et à leurs propres intérêts nationaux. En outre, nous l'encourageons à réfléchir attentivement à ses déclarations lorsqu'elle s'adresse à la Première Commission et à s'abstenir de tout propos qui irait à l'encontre des relations de bon voisinage et des normes, règles et principes établis au sein de la communauté internationale.

M^{me} Maayan (Israël) (*parle en anglais*) : Je me vois obligée de réagir à une déclaration dans laquelle mon pays a été mentionné aujourd'hui.

Nous, qui représentons les nations du monde entier, sommes tous réunis dans cette salle de conférence pour promouvoir les traités internationaux concernant la non-prolifération, la maîtrise des armements et la paix et la sécurité. Aujourd'hui, chacun et chacune d'entre nous ici présents doit se demander ce que ces traités signifient et quelles valeurs ils portent.

Parmi nous se trouvent les représentantes et représentants de nations qui ont pour intention de se constituer un arsenal d'armes chimiques alors même que leur pays plaide vigoureusement en faveur d'un traité sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive. Quel est le sens de ces traités, quand ils sont signés par des nations pour lesquelles les mots qu'ils contiennent ne veulent absolument rien dire ?

Or, nous estimons que les mots ont de l'importance. La foi juive considère que le monde a été créé par la parole :

« Dieu dit : "Que la lumière soit", et la lumière fut ».

Les mots ont de l'importance. Ils en ont eu quand, aujourd'hui, le chef de l'organisation terroriste du Hamas, Khaled Mashaal, a appelé tous les érudits qui enseignent le jihad et tous leurs étudiants à sortir ce vendredi et à mettre en pratique la théorie. Comme les récents événements en Israël nous l'ont montré à tous, il s'agit purement et simplement d'un appel au meurtre.

Les mots ont de l'importance quand les représentantes et représentants de divers pays dans cette salle ne peuvent pas concevoir de condamner l'organisation terroriste du Hamas d'avoir pris près de 200 otages pour les utiliser comme boucliers humains. Ils ne sont même pas capables d'exprimer la moindre forme de compassion pour les victimes de ces atrocités sans nom qui ont coûté la vie à 1 200 hommes, femmes et enfants.

Il y a un dicton en arabe :

(*l'oratrice poursuit en arabe*)

« On ne peut pas donner ce qu'on n'a pas ».

(*l'oratrice reprend en anglais*)

Quel sens peut-on seulement donner aux signatures de ces représentantes et représentants qui ne sont même pas capables de condamner l'inexcusable, l'impensable, l'impardonnable ?

Nous, peuple juif, croyons en l'importance des mots. Dans la terrible noirceur de ces derniers jours, nous appelons les membres de la Commission, représentantes et représentants de différentes nations et organisations, à condamner ces actes terroristes épouvantables, ces crimes contre l'humanité. Qu'ils fassent preuve de courage. Que la lumière soit.

Le Président (*parle en anglais*) : La Commission ayant décidé à sa séance d'organisation qu'il serait consacré au moins une heure et demie du débat général aux déclarations de la société civile, elle va maintenant entendre les déclarations des représentantes et représentants des organisations non gouvernementales. Je souhaite chaleureusement la bienvenue à toutes les personnes présentes aujourd'hui et prie l'ensemble des orateurs et oratrices de bien vouloir être concis et de limiter la durée de leur déclaration à cinq minutes. Conformément à la pratique établie à la Commission, je vais maintenant suspendre la séance afin que nous puissions poursuivre dans un cadre informel.

La séance, suspendue à 16 h 55, est reprise à 18 h 5.

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres que nous en avons ainsi terminé avec le débat général de la Commission sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale qui lui ont été renvoyés.

La prochaine séance aura lieu demain après-midi, à 15 heures précises, dans cette même salle de conférence. La Commission tiendra un débat sur ses méthodes de travail et sur la planification des programmes.

La séance est levée à 18 h 10.